

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[146 Correspondance du comte de Montlosier à François Guizot : 1816-1834](#)[Item](#)[Clermont, le 21 mars 1816, Le comte de Montlosier à François Guizot](#)

Clermont, le 21 mars 1816, Le comte de Montlosier à François Guizot

Auteurs : Montlosier, François Dominique de Reynaud de (1755-1838)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[Conditions matérielles de la correspondance](#), [Discours du for intérieur, France \(1814-1830, Restauration\)](#), [Parcours politique](#), [Politique \(Analyse\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date 1816-03-21

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

Langue Français

Cote 2, AN : 163 MI 42 AP 146 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du document Lettre autographe

Support copie numérisée de microfilm

Etat général du document Bon

Localisation du document Archives Nationales (Paris)

Citer cette page

Montlosier, François Dominique de Reynaud de (1755-1838), Clermont, le 21 mars 1816, Le comte de Montlosier à François Guizot, 1816-03-21.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 14/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6026>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionClermont (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Y
 1
 01

à la voix aient montré? ma dernière lettre n'a rien de l'élégance que j'étais alors
 à la voix pour cette fois. je suis modeste. mais puisque vous êtes l'ouvrage,
 qui a pris, avoir labouré toute la journée, il vous est dû (ce que je crois si bien) d'avoir aussi
 admissible avec une plume. sur le papier, il est juste que je fasse avec vous ce que
 je fais avec mon père avec dévotion. je lui écris très souvent. il me répond quand
 il peut. ce qui enrage de ma part aujourd'hui une nouvelle lettre, c'est la question
 que vous me posez dans la suite du discours de M^r Bayard collard. actuellement à
 chaque fois qu'il y aura un discours de ce respectable et excellent homme, je me sentirai
 obligé de vous en donner mon avis. voilà comme nous sommes faites nos deux provinces
 ci-après. le dernier discours de M^r Bayard collard est remarquable, comme tout ce qui est
 de lui.

on est heureux, dit-il, de trouver établis en soi mesme des principes qui semblent
 destinés à perdurer; mais ce bonheur a une époque de vie longue.
 résolution.

mais bientôt Bayard collard. je vous parle beaucoup de respect. mais permettez que je vous
 embrasse et salut. j'en ai presque fait que vous. lorsque j'ai été bousculé et a rebouché
 et à bout, et rentré à Paris! là au moins j'étais avec toujours peur pour un honnête
 homme... moi j'ai été accusé d'avoir volé dans le grand commerce, d'avoir fait le jeu,
 d'avoir été espion. espion de l'empereur, espion de la police, espion de M^r des
 Tulleries. chaque matin depuis 20 ans, mon réveil a été de malaise et mal
 être de continuer. à la fin représentant, j'ai découvert que je n'avais affaire ni au
 père ni à ma mère, et que j'ai quitté Paris, il commençait à s'établir que j'étais un
 honnête homme. ce n'est que depuis que j'en suis défait, que je sens le poids de cette

meille. qui étoit alors sur ma poitrine. effectivement je n'étois pas une personne qui eust fait le droit de se plaindre, lorsque l'autent de toute probité et de toute vertu au jeu d'échec j'eust raffassé l'opposition Salutaire Sur ordre. cela me présente évidemment quel que droit de dire de toute ma bonne réputation être celle de volonté de grand caractère qui n'est pas difficile à démontrer. Il a été reconnu que celui qu'on nommait commun pendant le règne en Bretagne étoit un roi de l'ordre aujourd'hui grossièrement à titre de bouteille. il n'a pas été de succès de autre je reviens à ce royaume collado qui connut tous les honneurs froids n'ayant pas bonheur de suivre la route battue, et ayant la prétension de faire faire une loi pour lui. Il a été nommé pour tout seul. dans celle qu'il fait faire au sujet du budget. je n'avais pas connu le bouteille de la Bretagne pour lui. il met beaucoup d'importance selon moi la question de l'initiative. Comment ne voit-il pas que la théorie s'accorde avec l'en laquelle le rôle de l'impôt allié à lui toute la autre fois est une chose d'accident, de pure circonstance, que c'est comme une fortune qui est dans le vent de tout le parti royal, que l'autre peut être dans le vent du roi lui-même. nous avons fait une loi le 27 juillet 1814. relativement bien pour le peu où la révolution n'eust fait venir une partie de ces amis et envoit de menagemens. et repouvant alors même avec quelle difficulté le roi en fit il pas décidé à la faire exécuter avec comblis de peine l'abbé Louis laborant son bout, le autre qui lui étoient jetés à peu près tous à effectuer de alternation longtemps attendus, et jugé nécessaires. aujourd'hui que depuis la bataille de Waterloo, l'ennemi assuré est vaincu, le plus curiosité le meilleur amis effacé. aujourd'hui que nous nous voyons tenus au moins de prendre et à moins de menagement faut il exécuter une loi faite dans un autre temps, et pour laquelle dans ce temps même nous avons montré du désespoir. Si vous souhaitez à volonté battre la majorité de l'opposition avec ce Salutaire Sur ordre, le droit royal d'initiative, la légitimité de, aux autres raisons, revient à nous.

Si vous en
avez donc,
Septembre
et lors de
votre arrivée
je vous ferai
connaître
j'ai la
grande le
votre p
ndien
que que
celles
urbaines
dans
que
rend
j'ai rec
je suis
que je
et le

Si vous envoiez à l'assemblée le volonté du roi, l'autorité du roi, vous direz balle
nous avons pris arrêts, vous direz au contraire le roi ne peut souffrir par la loi du 23
Septembre. Il fait, mais seulement si elle est suffisante. Si il n'a pas l'affaiblissement
et l'assemblée lui prouveront qu'elle est insuffisante ou malicieusement insuffisante, il
dira aux assemblées, les peines et les poursuites dans leur barbe et se moquera de vous.
Si vous nous conseillez sur les volontés du roi, vous a l'affaiblissement avec une bonne
conscience qui défend à l'affaiblissement de l'assemblée des opérations détestables ou vaines,
par la loi du 16/6/4. Si le roi comme je le pense ne se plaint pas à ce que, prouvez
que avec le plan des ministres l'état sera, que avec celui de la commission l'état
n'est pas. C'est la vérité toute affaiblissement.

Adieu monsieur. Je ne vous parle pas de vos petits affaires. Si vous avez
quelque moyen de nous donner un autre préfet, vous nous rendez service.
Cela n'est pas mal, non c'est moi, si j'avais le particulier, mais aucun
urbain ministre qui me plaît pas. Il faut prendre délibérément
dans une audience publique une sorte contre où le grand d'Orléans
que je n'aurais pas souffert si j'avais été présent, et dont j'aurais
rendu compte, par ce que cela est scandaleux et inconvenable.

J'ai écrit dans une lettre officielle quelques mots de la main de votre excellence,
je lui en ai fait trois copie. Veuillez partager avec madame
quelque un lundi et vendredi hommage à Moutloix.

Et au revoir et au plaisir 18/6.

que j'aurai
à faire
les 22/23
le plus
on était
de nouveau
par Orléans
et j'en
austai pas
que nous la
au dans la
Soc. Des
parti
t une loi
est concerné
vienne.

des combien
jetter à pa
s. aujournay
es universités
des magistrats
entre deux
t. Si vous
l'accompa
s. révolte
meilleur,